

# Macot la Plagne

## Compte rendu Conseil municipal

04 juin 2012



Mesdames Denise OUGIER, Emma AVRILLIER, Marie Renée BROCHE et Marie Rose ELICEGUI avec Monsieur Richard BROCHE, maire de Macot La Plagne lors de l'animation de la fête des mères le 03 juin dernier.



La journée de nettoyage organisée par la commune en partenariat avec Moutain Rider a eu lieu le samedi 9 juin. Un peu plus d'une tonne de déchets a été ramassée dont 25% de détritux valorisables (bois, métal, objets recyclables, ...). La collectivité remercie l'ensemble des bénévoles présents (dont le champion Julien Lizeroux), les conseillers municipaux (Ginette CRÉTIER, Paul BROCHE et David ALLEMOZ) et la MATO pour l'aide apportée à l'organisation.

**Présents** : M. Richard BROCHE, maire, M. Joël OUGIER SIMONIN, 1er adjoint, Mme Sylvie MAITRE, 2e adjointe, MM. Robert ASTIER, 3e adjoint, Bernard AUBONNET, 5e adjoint, Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale, MM. David ALLEMOZ, Jean Luc BROCHE, Yves BRIANÇON, Laurent BOCH, Paul BROCHE, Jean Marie GERMAIN, Pierre OUGIER, Patrice MEREL, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, conseillers municipaux.  
**Excusés** : M. Marin VIVET GROS, (pouvoir à M. Joël OUGIER SIMONIN), M. André BROCHE, 4e adjoint, MM. René ALLAMAND, Michel BORLET, conseillers municipaux.

Monsieur David ALLEMOZ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire, présente, au nom du conseil municipal et en son nom personnel, ses condoléances à monsieur Patrice Merel et sa famille, pour le décès de son beau-frère Jean Marc Vivet Gros et demande que soit respectée une minute de silence. Ensuite, monsieur le maire et le conseil municipal présentent tous leurs vœux de bonheur à monsieur David Allemoz pour son récent mariage.

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 23 avril 2012. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Convention d'occupation privative du domaine public avec un prestataire d'activité de loisirs
- Autorisation au syndicat intercommunal de la Grande Plagne à déposer un permis de construire

Le conseil municipal approuve les modifications apportées à l'ordre du jour.

## Administration générale

### 1. FÊTES MUSICALES DE SAVOIE

Madame Ginette CRÉTIER soumet au conseil municipal la proposition des fêtes musicales de Savoie pour l'organisation d'un concert à l'église Saint Nicolas à Macot chef lieu :

Mardi 22 août 2012 à 21h  
 Quatuor à cordes Kapralova (Turquie)  
 et Georges Kiss- fortepiano  
 Programme Mozart

Madame Ginette CRÉTIER précise que le budget total est de 4 500 euros et que la participation de la commune s'élève à 1 500 euros. Le concert est livré «clés en mains».

Les fêtes musicales prennent en charge la régie de recettes.

**Le conseil municipal approuve la convention à passer avec les fêtes musicales de Savoie pour l'organisation du concert cité ci-dessus. (Votants : 16, pour : 16)**

### 2. SEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION D'UN CONTRAT DE SUBVENTION À LA RÉNOVATION DES APPARTEMENTS EN STATION

Dans le cadre du dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station en lien avec la SAEM Plagne Rénov' et la société d'aménagement de La Plagne, monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement des subventions pour 1 dossier achevé :

- Monsieur Gilles POIRIER— rénovation appt A3 - Sapporo à Plagne Villages : aide de 2 725 euros (soit 1 362,50 euros pour la SAP et 1 362,50 euros pour la commune) pour 13 626,13 euros TTC de travaux.

**Le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour le dossier de rénovation achevé présenté ci-dessus. (Votants : 16, pour : 16)**

### 3. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'AIME POUR EN CHANGER LA DÉNOMINATION

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la communauté de communes du canton d'Aime a souhaité se doter d'un nouveau nom et d'un nouveau logo plus moderne. Suite à un travail engagé en partenariat avec un cabinet de conseil en communication, il est proposé de changer la dénomination de cette structure comme suit : la communauté de communes des versants d'Aime. Pour ce faire, les communes membres doivent donner leur accord pour la modification des statuts qui prendra en compte la nouvelle dénomination.

Monsieur Joël Ougier Simonin fait référence à la compétence de l'eau et de l'assainissement. Il voudrait être certain que ces nouveaux statuts n'entraînent pas une prise de compétence à ce niveau. Monsieur Richard Broche garantit que la modification proposée porte uniquement sur le changement de nom, en aucun cas sur une autre compétence.

Monsieur Joël Ougier Simonin revient sur le problème de représentativité des communes au sein de la communauté de communes. Il rappelle que le budget de la communauté de communes est basé sur les foyers fiscaux. Les communes devraient peser dans les décisions selon leur importance dans le budget de la structure. Monsieur le maire confirme que cette éventualité est en discussion à la communauté de communes mais qu'il va être difficile de trouver plus de représentants dans chaque commune. Monsieur Joël Ougier Simonin souhaiterait plutôt une représentation des communes plus ou moins importante lors des votes (en %) selon le nombre de foyers fiscaux qu'elles possèdent.

**Le conseil municipal approuve la modification des statuts de la communauté de communes des versants d'Aime. (Votants : 16, pour : 16)**

#### **4. CONVENTION AVEC LE SDIS ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME POUR LA SURVEILLANCE DE LA BAINNADE AU PLAN D'EAU DE MACOT LA PLAGNE**

Après avoir rappelé que le plan d'eau est ouvert à la baignade durant l'été, monsieur Patrice MEREL informe le conseil municipal que la commune est chargée de pourvoir à toutes les mesures d'assistance et de secours en cas de besoin (pouvoirs de police du maire).

Ainsi, il propose de passer une convention avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour la mise à disposition de personnel qualifié (un chef de poste et un sauveteur qualifié) pendant la saison estivale 2012 (du 29 juin 2012 au 31 août de 12h à 18h).

Il ajoute que le montant de la participation financière est de 10 718,08 euros pour la période et qu'elle est supportée par la Communauté de communes des versants d'Aime (COVA), gestionnaire du plan d'eau. Il fait remarquer que le SDIS a prévu une augmentation du tarif de 30% sur deux ans sur l'ensemble des plans d'eau de la Savoie. La collectivité a envoyé un courrier de mécontentement en demandant des explications sur cette augmentation. Monsieur Patrice MEREL explique que le SDIS la justifie par une régularisation des frais de personnel et de matériel mis en place sur l'ensemble des plans d'eau.

**Le conseil municipal approuve la convention à passer avec le SDIS et la COVA pour la surveillance du plan d'eau. (Votants : 16, pour : 16)**

#### **5. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR UN BUREAU SITUÉ AU BÂTIMENT LA VERDACHE**

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN propose de renouveler la mise à disposition à titre gratuit d'un local situé au bâtiment la Verdache à l'association le «Rucher des Allobroges».

Il rappelle que cette association regroupe l'ensemble des ruchers du tunnel du Siaix jusqu'à Val d'Isère. Le local prêté leur permet de stocker leurs besoins en matériel d'apiculture afin que les ruchers puissent s'approvisionner facilement.

**Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention citée ci-dessus. (Votants : 16, pour : 16)**

#### **6. AUTORISATION AU MAIRE A PASSER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR DES LOCAUX SITUÉS AU 1<sup>ER</sup> ÉTAGE DE L'ANCIENNE MAIRIE**

Messieurs Laurent BOCH et Jean Marie Germain, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Monsieur le maire rappelle que la commune met à disposition des associations et clubs sportifs, les locaux situés au 1er étage du bâtiment de l'ancienne mairie. Il propose de renouveler la convention pour la période allant du 15 juin 2012 au 14 juin 2013 avec le club bob luge skeleton, le club eaux vives, le club veo 2000, l'association sport cyclisme Macot et autres associations ou clubs sportifs qui en feraient la demande. De plus, ce sera à titre gratuit et sans caution.

Monsieur Pierre OUGIER rappelle qu'un plan des rues doit être installé à l'emplacement du panneau d'affichage mis à disposition des clubs sportifs.

Monsieur le maire propose que le plan des rues soit affiché comme il a été prévu et de mettre à disposition des

associations un autre lieu pour l'affichage.

**Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition des locaux cités ci-dessus. (Votants : 14, pour : 14)**

#### **7. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS**

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que le «fort colorado» situé à Plagne Centre est libre de toute occupation. Il propose de le mettre à disposition du centre équestre SARL aventure, représenté par madame Carole BROCHE et monsieur Cyril DERCHEU pour la période du 01 juillet au 30 septembre 2012 en contrepartie d'une redevance de 250 euros. Afin de ne pas renouveler les difficultés rencontrées avec l'ancien prestataire, monsieur Bernard AUBONNET souhaite qu'une obligation de respect des normes sanitaires, d'hygiène et de sécurité soit ajoutée dans la convention.

Suite à l'interrogation de monsieur David ALLEMOZ, monsieur Bernard AUBONNET confirme que la SARL Aventure ouvre également son centre équestre de Plagne Bellecôte.

**Le conseil municipal approuve la convention d'occupation du domaine public avec un prestataire d'activités sportives et de loisirs telle qu'elle lui est présentée. (Votants : 16, pour : 16)**

#### **8. BAIL A TITRE PRÉCAIRE DE LOCAUX COMMERCIAUX - PISCINE ET CENTRE DE FORME BELLE PLAGNE**

La délégation de service public de la piscine et du centre de forme étant arrivée à terme, monsieur Bernard AUBONNET informe le conseil municipal qu'un accord précaire a été trouvé avec la SNC NMP France pour l'exploitation de cet équipement durant l'été 2012. Il sera ainsi passé un bail précaire pour la période du 15 mai au 15 septembre 2012 avec un loyer mensuel de 1 840 euros TTC par mois exploités (Juillet et août).

Messieurs Paul BROCHE et Jean Luc BROCHE estiment que la redevance demandée est peu élevée par rapport aux autres années. Monsieur Robert ASTIER rappelle que la commune investit 14 000 euros dans la rénovation du bassin cette année. Monsieur Bernard Aubonnet explique que la collectivité n'a pas eu d'autres choix pour cet été. Il ajoute que les études de réhabilitation de ces équipements sont en cours, et qu'une fois que les travaux auront été chiffrés, une délégation de service public sera lancée.

**Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer un bail à titre précaire pour la gestion de la piscine et du centre de forme de Belle Plagne, avec la société SNC NMP, représentée par monsieur Cédric PAUL. (Votants : 16, pour : 14, abstention : 2, Paul BROCHE et Jean Luc BROCHE)**

## **9. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS**

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que chaque été la commune passe une convention d'occupation privative du domaine public avec la SDF BIOLLET ESPACE LOISIRS, représentée par M. Antoine JOUANNIC. Cette convention concerne un terrain d'une superficie de 3000 m<sup>2</sup> situé à Plagne Centre pour la période du 1er juin au 30 novembre 2012 en contrepartie d'une redevance de 300 euros. Compte tenu des travaux du front de neige de Plagne Centre, le terrain mis à disposition est situé entre la funi-plagne et le bâtiment du France.

**Le conseil municipal approuve la convention d'occupation du domaine public avec un prestataire d'activités sportives et de loisirs telle qu'elle lui est présentée. (Votants : 16, pour : 16)**

## **10. MOTION DE SOUTIEN AU PERSONNEL DE L'ADMR**

Madame Sylvie Maitre rappelle que le conseil municipal avait pris, fin d'année 2011, une motion de soutien au personnel de l'ADMR afin de maintenir leurs acquis sociaux. Aujourd'hui, elle propose de renouveler le soutien du conseil municipal car la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail, ex-CRAM, a fait connaître sa volonté de ne plus prendre en charge de nouvelles demandes d'aides financières pour les aides à domicile et de ne pas renouveler certaines déjà accordées. Cette décision va entraîner d'une part une diminution de l'aide à domicile pour les personnes qui en ont le plus besoin, et d'autre part une augmentation de la précarité de leur situation.

**Le conseil municipal décide d'apporter son soutien à l'unanimité aux salariés de l'ADMR. (Votants : 16, pour : 16)**

## **Finances**

### **1. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX SYLVICOLES - PROGRAMME 2012**

Monsieur Jean Luc BROCHE présente le programme des travaux en forêt communale proposé par les services de l'ONF pour 2012 : nettoyage et dépressage de semis naturels pour un montant de 14 936,05 euros HT.

Ces travaux étant subventionnables, monsieur Jean Luc BROCHE propose de solliciter l'aide du conseil régional de Rhône-Alpes pour un montant de 4 480,82 euros HT.

**Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter une aide financière auprès du conseil régional de Rhône-Alpes. (votants : 16, pour : 16)**

### **2. PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE VIA INTERNET**

Dans le cadre de la modernisation des moyens de paiement et d'encaissement Madame Sylvie MAITRE informe le conseil municipal de la mise en place d'un portail internet permettant aux usagers des services périscolaires (cantine/garderie) d'inscrire leurs enfants en ligne et de payer au moyen de leur carte bancaire sur un site sécurisé. En revanche, il est demandé au conseil municipal de

prendre en charge les éventuels rejets de paiement résultant de la vente à distance par carte bancaire et de pouvoir ainsi engager les poursuites qui en résulteront.

**Le conseil municipal décide de prendre en charge les risques de rejet de paiement résultant de la vente à distance par carte bancaire. (Votants : 16, pour : 16)**

## **Travaux**

### **1. AVENANT RELATIFS AU MARCHÉ DE TRAVAUX - RÉNOVATION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE.**

Monsieur le maire rappelle que les travaux concernant la deuxième tranche de la rénovation des galeries ont démarré dès la fin de saison d'hiver. Il convient d'approuver des avenants concernant : la réalisation d'un ascenseur en lieu et place d'un escalier dans la copropriété Piscine G1-G2 et la reprise de l'étanchéité dans la galerie reliant le Pelvoux au France.

Le montant des travaux concernant la création d'un ascenseur, et s'élève à 32 764, 32 euros HT ; et le montant de la reprise de l'étanchéité est de 41 000 euros HT. Monsieur le maire explique que l'ascenseur sera réalisé au niveau des caisses de la piscine, et l'escalier existant restera en l'état actuel.

Monsieur le maire ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Monsieur Robert Astier demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les avenants correspondants avec les entreprises.

**Le conseil municipal approuve les avenants proposés ci-dessus. (Votants : 15, pour : 15)**

### **2. CONVENTION MISE À DISPOSITION GRACIEUSE DE TERRAIN AVEC LA COPROPRIÉTÉ PISCINE G1-G2 POUR LA RÉALISATION D'UN ASCENSEUR**

Afin de pouvoir réaliser l'ascenseur cité ci-dessus, monsieur le maire demande au conseil municipal d'approuver la convention de mise à disposition gracieuse du terrain nécessaire à la réalisation de celui-ci. Il ajoute qu'une fois réalisé, cet équipement sera remis à la copropriété qui en deviendra propriétaire et assurera son entretien.

**Le conseil municipal approuve la convention citée ci-dessus telle qu'elle lui est présentée. (Votants : 16, pour : 16)**

### **3. MARCHÉ A BONS DE COMMANDE - BORDE-REAU DE PRIX UNITAIRE SUPPLÉMENTAIRE**

Messieurs Robert ASTIER et Patrice MEREL, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Dans le cadre du marché à bons de commande «travaux divers de terrassement, de réfection de réseaux et de maçonnerie courante» attribué à la société nouvelle Eric Perrière, monsieur le maire explique qu'il convient d'ajouter le décapage d'enrobé à 8,50 euros H.T le m<sup>2</sup>, ainsi que la location de bloc béton à 1,50 euros h.t/unité/journée.

**Le conseil municipal approuve le bordereau de prix unitaire supplémentaire n°2 incluant ces éléments. (votants : 14, pour : 14)**

#### **4. AVENANT - FORFAIT DÉFINITIF DU MAÎTRE D'OEUVRE - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE**

Madame Sylvie MAITRE explique que la rémunération du maître d'oeuvre est calculée selon un forfait basé sur le montant des travaux. Dans le cadre du marché de la rénovation énergétique de l'école primaire, il s'avère que des travaux supplémentaires vont être réalisés ; ce qui entraîne une augmentation du montant des travaux et par conséquent de la rémunération du maître d'oeuvre. Madame Sylvie MAITRE demande ainsi au conseil municipal d'approuver l'avenant au marché incluant l'augmentation de la rémunération du maître d'oeuvre.

Messieurs Joël OUGIER SIMONIN et Yves BRIANÇON s'inquiètent de savoir si ce forfait est réellement définitif ou dépendra encore d'une augmentation éventuelle des travaux. Le cas échéant, ils souhaitent voter contre cet avenant.

Madame Sylvie MAITRE explique que la commune est malheureusement obligée de verser cette somme afin de respecter le contrat signé. En revanche, monsieur le maire et madame Sylvie MAITRE proposent de négocier avec ce maître d'oeuvre et de lui signifier que la commune n'acceptera plus aucune augmentation.

**Le conseil municipal approuve l'avenant à signer avec le prestataire au marché cité ci-dessus. (votants : 16, pour : 11, contre : 1, Yves BRIANÇON, abstention : 4, Robert ASTIER, Jean Luc BROCHE, Patrice MEREL et Paul BROCHE)**

## **Urbanisme**

### **1. SUBVENTION DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Au titre de la protection de l'environnement et de la promotion des nouvelles énergies, monsieur Joël OUGIER SIMONIN informe que des demandes de subvention ont été déposées par des administrés.

Il propose ainsi d'attribuer une subvention d'un montant de 150 euros à monsieur et madame Pierre Marie PAJEAN pour l'installation d'un chauffe eau solaire.

**Le conseil municipal approuve l'attribution de la subvention citée ci-dessus. (Votants : 16, pour : 16)**

### **2. VENTE D'UN TERRAIN À MADAME ET MONSIEUR CLAUDE FASOLO**

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN explique que monsieur et madame FASOLO ont saisi la commune pour acquérir une partie d'une parcelle issue du domaine privé de la commune, celle-ci jouxtant leur propriété au lieu-dit le Longerey.

Il propose ainsi de céder la parcelle section C n° 1820 au Longerey d'une surface de 78 m<sup>2</sup> au prix de 50 euros le m<sup>2</sup> soit un montant total de 3 900 euros. Il précise que les frais de bornage et d'acte seront à la charge des demandeurs.

**Le conseil municipal approuve la cession de la parcelle citée ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 16, pour : 16)**

### **3. CONVENTION D'OCCUPATION DE LA PARCELLE N 1506 (TRANSFORMATEUR)**

Dans le cadre de l'aménagement du front de neige de Plagne Centre, monsieur Joël OUGIER SIMONIN explique qu'il convient de modifier l'alimentation électrique de ce secteur. Le transformateur situé actuellement à proximité du Bécoïn doit être supprimé et remplacé par celui situé sur le parking des mélèzes. Il est ainsi nécessaire d'approuver la convention à passer avec ERDF.

**Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation pour un transformateur. (Votants : 16, pour : 16)**

## **Ajout délibération**

### **1. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC AVEC UN PRESTATAIRE D'ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS.**

Monsieur Bernard AUBONNET rappelle que chaque été la commune passe une convention d'occupation privative du domaine public avec la Sarl El Pro, représentée par son gérant Eric LABOUREIX. Cette convention concerne un terrain d'une superficie de 4000 m<sup>2</sup> situé à Belle Plagne pour la période du 1er mai 2012 au 30 avril 2013 en contrepartie d'une redevance fixée à 750 euros.

**Le conseil municipal approuve la convention d'occupation du domaine public par un prestataire d'activités sportives et de loisirs telle qu'elle lui est présentée. (Votants : 16, pour : 16)**

### **2. AUTORISATION ACCORDEE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE (SIGP) DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Dans le cadre de l'aménagement du front de neige de Plagne Centre, monsieur le maire rappelle que le Sigp souhaite déconstruire le bâtiment de chronométrage situé sur le stade Jean Luc Crétier à Plagne Centre pour édifier un nouveau bâtiment.

Les terrains d'assiette appartenant à la commune de Macot La Plagne, il est donc nécessaire d'autoriser le SIGP à déposer une demande de permis de construire sur ces parcelles. Monsieur le maire présente les esquisses de ce projet.

Le conseil municipal souhaite que ce bâtiment soit réalisé dans l'architecture de Plagne Centre avec du bois et de la pierre.

Monsieur le maire prend acte de la demande du conseil municipal.

**Le conseil municipal autorise le SIGP à déposer un permis de construire sur les parcelles communales section N 1385-1679 à Plagne Centre. (Votants : 16, pour : 16)**

## **Questions diverses**

### **GALERIES DE PLAGNE CENTRE**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des galeries de Plagne Centre, monsieur le maire informe que le préfet a accordé, à la commune de Macot La Plagne, une subvention de 230 000 euros.



Monsieur Robert ASTIER demande si la mise en place d'un système de surveillance dans les galeries de Plagne Centre est toujours prévue car il faut installer les câbles au moment des travaux. Il souhaite également connaître son financement.

A priori, monsieur le maire explique que cette installation sera prise en charge financièrement par la commune mais qu'aucune décision n'a pour l'instant été prise. En revanche, il confirme qu'il faut profiter des travaux actuels pour mettre en place le câblage.

## RASSEMBLEMENT DE QUAD

Monsieur Laurent BOCH fait part de son mécontentement quant à l'accord donné par le préfet pour le passage d'un rassemblement de quad sur les chemins carrossables du domaine skiable.

Il rappelle l'organisation d'un enduro par une association communale qui avait eu ensuite de nombreux ennuis avec la gendarmerie. Il fait remarquer également que la commune prend des arrêtés d'interdiction de circulation sur le domaine skiable pendant la saison estivale. Monsieur le maire explique que ce rassemblement est réalisé en dehors de la saison et que de toutes les manières, les quads seraient passés sans autorisation puisqu'ils ont le droit de circuler sur les chemins carrossables en dehors de la saison. Monsieur David ALLEMOZ propose qu'il soit demandé à la police municipale et aux gendarmes d'encadrer ce rassemblement afin d'éviter les abus.

## LISTE DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS < 90 000 EUROS HT

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA12/04	Entretien, curage et nettoyage des canalisations	SARL SCAVI	Marché à bon de commande	Marché à bon de commande
MAPA12/05	Travaux de modification des devantures bois rue de la gaiété	GAL	51 251,53 euros	61 296,83 euros
MAPA12/06	Acquisition d'un véhicule de type pick up double cabine 4x4	Mont Blanc Auto	20 711,95 euros	24 771,49 euros
			5000,00 euros	5980,00 euros
MAPA12/08	Etude géotechnique G12 - rénovation des galeries de Plagne Centre	KAENA	3 750,00 euros	4 485,00 euros

## TRAVAUX PLAGNE CENTRE

La deuxième tranche de la rénovation des galeries a débuté à la mi-mai et avance à grand pas. Cette deuxième tranche comprend la partie se situant devant la Meije, la partie du Pelvoux jusqu'au France ainsi que la partie du souk/jannu jusqu'à l'Everest.

De même la société d'aménagement de La Plagne a démarré les travaux de modification du télésiège du Bécoin et du réaménagement des pistes. Voici quelques photos des chantiers.



## PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS EN 2012

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315012M1002	Syndicat intercommunal de la Grande Plagne	Plagne Bellecôte	Salle polyvalente et piscine
PC 07315011M6001/1	Société d'aménagement de La Plagne	Plagne Centre	Modification télésiège du Bécoin
PA 07315012M6001	Société d'aménagement de La Plagne	Biolay/Bécoin	Réaménagement des pistes
PC 07315012M1007	ASTIER Raphaël	Plan Gagnant	construction maison d'habitation
PC 0731501M6001	Société d'aménagement de La Plagne	La Plagne	déplacement gare avec G1 télésiège Colorado
PC 07315009M1013/01	VIVANCE Antoine	Plagne 1800	transformation local sanitaire en chambre

## DÉCLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES EN 2012

N° DP	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315012M5025	BÉRARD Marc	rue St Aubin	Réfection toiture
07315012M5027	COSTA/ROUX MOLLARD Brigitte	Squaw Valley	Terrasse + Accès
07315012M5028	REGNIER Cédric	Plan Gagnant	Création fenêtre
07315012M5026	BRIANCON MARJOLLET Marie Louise	Rue de la Perrière	création 2 fenêtres
07315012M5029	AB POSE	Bureau de poste la Plagne	pose enseignes
07315012M5022	Vivet Gros Serge	La Perrière	Isolation-création abri bois-création cheminée - changement des volets

## LES CONCERTS À MACOT LA PLAGNE



Le vendredi 1er juin 2012 à 18h30, le groupe savoyard «la voix des alpages» s'est produit à l'église Saint Nicolas de Macot chef lieu.



Le vendredi 8 juin 2012 à 20h, le comité des fêtes de Macot La plagne avait organisé un concert avec l'harmonie d'Aime et l'harmonie de Saint Pierre d'Albigny. Plus de 60 musiciens à la salle polyvalente de Macot la Plagne



Madame Ginette CRÉTIER entourée d'Albert PERROT et de Richard OYARZUM, présidents des deux harmonies ainsi que les deux chefs d'orchestre, Sophie CHAUTARD et Thierry ORDOUILLE.

## CHAMPIONNAT DU MONDE DE CANOË KAYAK DESCENTE

DU 26 JUIN AU 1ER JUILLET 2012

**Mardi 26 juin : 18h** cérémonie d'ouverture

Théâtre de verdure Aime

**Mercredi 27 juin** : classique en individuel

**Jedi 28 juin** : classique par équipe

**Vendredi 29 juin** : classique «masters»

**Samedi 30 juin** : sprint en individuel

**Dimanche 1er juillet**: sprint en individuel (finale)

sprint en équipe (finale)

Programme détaillé sur [www.laplagnecanoe2012.com](http://www.laplagnecanoe2012.com)

## 5ÈME SÉANCE BÉBÉ LECTEUR

05 JUILLET 2012 - 10h

Bibliothèque Macot chef lieu

«méli-mélo des thèmes abordés ce printemps»

## JEUDI D'AIME

05 JUILLET 2012 21h00

Expresso rock'manouche - théâtre verdure Aime

## RASSEMBLEMENT VIEILLES VOITURES

07 JUILLET ET 08 JUILLET 2012

La Plagne - renseignements MATO : 04.79.09.02.01

## LA REMUE

10 JUILLET 2012 - La Plagne - renseignements MATO :  
04.79.09.02.01

## 14 JUILLET - CÉRÉMONIE

A partir de 11h30 au monument aux morts du chef lieu  
suivi d'un vin d'honneur.

## JEUDI D'AIME

19 JUILLET 2012 - 21h

Oliv' et ses Noyaux (Rayo, Cubano, Afro, Charto, Slave la  
Vraie la Pure)

## FÊTE DU PLAN D'EAU

21 JUILLET 2012

Plan d'eau - Macot La Plagne

**21h/22h30** : Show «La malle aux chansons »

Des extraits des plus grandes revues et comédies musi-  
cales sans oublier la magie des rythmes africains, antillais  
et brésiliens.

**22h30** : Spectacle pyrotechnique

Suivi d'une discothèque géante en live, avec un grand  
orchestre, sur les plus grands tubes d'hier et d'au-  
jourd'hui.

## JEUDI D'AIME

27 JUILLET 2012 - 21h

Soul Foulosophy - **attention exceptionnellement le  
vendredi.**

## 6000 D

28 ET 29 JUILLET 2012

renseignements MATO : 04.79.09.02.01

## HORAIRES SALLE OMNISPORTS («PIERRE LEROUX»)

**Du lundi 09 juillet au vendredi 31 août 2012  
inclus**

Du lundi au vendredi : 10h/12h - 15h / 20h30

Permanence mairie : mardi de 09h à 12h

## HORAIRES CRÈCHE LES P'TITS BONNETS

**Horaires du 09 juillet 2012 au 31 août 2012**

Lundi au Vendredi : 8h30 à 17h30

## HORAIRES BIBLIOTHÈQUE LA PLAGNE

**Horaires du 09 juillet 2012 au 24 août 2012**

Lundi/mardi/jeudi : 15h00- 18h30

Vendredi : 9h30 - 12h30

## CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Inscription en mairie jusqu'au 15 juillet 2012.

04.79.09.71.52 - EMAIL : [mairie@macotlaplagne.com](mailto:mairie@macotlaplagne.com)

## MANOEUVRES MILITAIRES

Dans le cadre de l'exercice tactique «contrat 42» orga-  
nisé par l'école de Saint Cyr, la collectivité vous informe  
que des manoeuvres militaires vont avoir lieu sur le terri-  
toire de la commune du 29 juin au 11 juillet 2012.

## AIDES PUBLIQUES POUR LES ENTREPRISES

Les services de l'Etat et la mairie de Bourg St Maurice  
organisent une réunion d'information le mercredi 27  
juin 2012 à 14h30 dans la salle des fêtes de Bourg Saint  
Maurice concernant les aides économiques pouvant  
être accordées aux entreprises dans le cadre du CRSD  
suite au départ du 7ème BCA.

## PLAN CANICULE

Dans le cadre du plan canicule 2012, le niveau de «veille  
saisonnière» est activé du 1er juin au 31 août 2012.  
Une plate forme téléphonique «canicule info service» au  
0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) est  
mise en service du lundi au samedi de 8h à 20h.  
Pour prévenir les risques de canicule, les personnes  
âgées de 65 ans et plus, les personnes vulnérables ou  
handicapées isolées, sont invitées à se faire inscrire en  
mairie sur le registre spécifiquement ouvert à cet effet.  
Vous pouvez également vous faire connaître par mail à  
[securite@macotlaplagne.com](mailto:securite@macotlaplagne.com)  
Les informations qui figurent sur le registre sont stricte-  
ment confidentielles.

## INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE

La commune de Macot La Plagne vous informe que  
le site internet pour la réservation et le paiement de la  
garderie et de la cantine est en ligne depuis le mardi 05  
juin 2012 : [periscolaire-macotlaplagne.fr](http://periscolaire-macotlaplagne.fr).  
Tous les parents sont invités à passer en mairie afin  
de donner leur mail et un mot de passe qui permettra  
d'accéder à leur espace personnel de réservation ainsi  
que de vérifier les coordonnées qui ont été enregistrées  
sur le portail.